ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᕐᓂᖅᓴᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre : Agente chargée de cas en milieu correctionnel
Ministère : Justice
Localité : Iqaluit

Référence :

Type d'emploi : Relève

Salaire : $33.34 par année

Indemnité de vie dans le Nord : 6,88 $ de l'heure
Syndicat : Ce poste est régi par la convention du Syndicat des employés du Nunavut (SEN).
Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste.
Date de clôture : Concours ouvert jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Il s'agit d'un poste de nature très délicate; par conséquent, une vérification satisfaisante du casier judiciaire et des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables est requise.

Cette possibilité d'emploi est ouverte seulement aux résidentes d'Iqaluit.

La Division des services correctionnels du ministère de la Justice joue un rôle de premier plan dans le système de justice pénale en protégeant la localité par la gestion et le contrôle des délinquants. Le Centre correctionnel pour femmes du Nunavut assure la surveillance carcérale de femmes adultes condamnées à une incarcération de moins de deux ans.

Le ministère de la Justice a établi qu'en raison de son obligation de protéger le droit à la vie privée des détenues, il est justifié que le poste soit occupé par une femme, et qu'on fasse appel à ses services selon les besoins.

En tant qu'agente chargée de cas en milieu correctionnel, la titulaire du poste doit posséder des aptitudes satisfaisantes en communication écrite et verbale en anglais, savoir désamorcer les comportements agressifs, avoir beaucoup d'entregent, et savoir surveiller, analyser et évaluer les comportements.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut (inuinnaqtun), l'anglais et le français. La maitrise d'au moins deux de ces langues est un atout.

La connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit qaujimajatuqangit est un atout.

Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse casualsiqaluit@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le numéro de référence du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, qui favorise la compréhension et la satisfaction des besoins des Nunavummiutes et des Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites du Nunavut. Les candidates qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'elles y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé satisfaisant. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude du dossier d'une candidate.
- Les candidates peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates retenues pour une entrevue.

- **COORDONNÉES :** Ressources humaines, Gouvernement du Nunavut
  C. P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
  www.gov.nu.ca/human-resources

Téléphone : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : casualsiqaluit@gov.nu.ca